



l'oxygène
à la source

N°284-24

TRAITEMENT DES DECHETS – TARIFS 2025

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 33 Représentés : 1 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 2 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du des 22 et 26 novembre 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Mme, MM. Marielle JUILIEN, Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme, M. Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Christina MALAPLATE, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Sébastien BRIAND, André PERILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Didier GALMICHE, Christian VERMELLE

AVAIT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Benjamin MARIAS

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

TRAITEMENT DES DECHETS – TARIFS 2025

Exposé de Michel BEAL,

Le financement du budget annexe Traitement des déchets est assuré par une part fixe supportée par les adhérents, et des tarifs de traitement sur le site de l'UVE, en lien avec les coûts réels des prestations assurées.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Comité est invité à fixer pour 2025 les tarifs de traitement des déchets :

1 /	TRAITEMENT DES DECHETS		Tarif 2025	
			HT	TTC à titre indicatif
1.1	TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'UVE SINERGIE			
1.1.1	Ordures ménagères et assimilés TGAP si incinération TGAP si enfouissement en ISDND	Pour 1 tonne	105,00	132,00 187,00
1.1.2	Boues résiduaire usines de dépollution : siccité 20 %	Pour 1 tonne	105,00	144,00
1.1.3	Produits illicites – Forfait	Jusqu'à 300 kg	50,00	78,00
1.2	DECHARGEMENT / RECHARGEMENT DU VERRE			
1.2.1	Déchargement / rechargement du verre	Pour 1 tonne	5,00	5,50

Les tarifs 2025 sont fixés hors TVA (et hors TGAP) ; il sera appliqué en sus la TVA au taux en vigueur.

Un montant minimum de 50 € HT sera facturé trimestriellement aux utilisateurs divers dont l'apport est inférieur à 300 kg sur la période.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 12 novembre 2024.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2025 présentés concernant le Traitement des Déchets.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Traitement des déchets (Grand Anancy, CC Fier & Usse, CC Source du lac d'Anancy, CC Pays de Cruseilles, CC Vallées de Thônes)

Voix POUR : 31
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE
Directeur Général Adjoint des Services



Le 4 DEC. 2024
Publié le 6 DEC. 2024
Exécutoire le 6 DEC. 2024
Le Président,
Pierre BRUYERE
Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



SILA
Syndicat Mixte du Lac d'Anancy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	284_24
Objet :	Traitement des déchets - Tarifs 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.2 - Tarifs
Identifiant unique :	074-247400013-20241202-284_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20241202-284_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : 284-24_TD_Tarifs 2025.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20241202-284_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	161.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 décembre 2024 à 15h18min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 décembre 2024 à 15h18min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 décembre 2024 à 15h18min11s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 décembre 2024 à 15h18min17s	Reçu par le MI le 2024-12-04